

La Gazette de Bailly

JOURNAL de l'ASSOCIATION pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT de BAILLY

13, rue du Poirier au Large - 78870 BAILLY - Association Apolitique, loi de 1901, créée en 1972

édition spéciale transport

Sommaire:

Editorial

La Plaine de Versailles enfin classée, nous avons réussi!

Que dit le SDRIF sur les infrastructures de transport

L'impact du SDRIF sur l'environnement de Bailly

Raccordement A86/A12, où en est-on?

Le projet de grande ceinture entre Bailly et Versailles

Avez-vous entendu parlé du PDU?

Remarques de l'APEB lors de l'enquête sur le PDU

Informations générales

p.1

p.1

p.2

p.3

p.3

p.4

p.5

p.6

p.8

Editorial

L'un des grands problèmes des franciliens concerne les déplacements, c'est à dire les besoins d'infrastructures et de moyens de transports. De grands travaux (A86, grande ceinture,...), fort honéreux, sont en cours ou programmés avec leurs lots d'impact sur l'environnement.

Le Schéma Directeur pour la Région Ile de France qui fixe les orientations pour 25 ans, date du début des années 90. Il oriente les infrastructures à moyens et long terme en fonction d'hypothèses de croissance démographique et économique.

Le Plan de Déplacement Urbain, qui propose des solutions à l'horizon 2005, vient d'être soumis à enquête publique. Il n'est pas convaincant, par défaut d'une large concertation avec les associations.

L'APEB, par la délibération du 30 Juin du groupement d'associations " Environnement Ouest Versailles" qu'elle anime, demande au Président du Conseil Régional d'Ile de France de participer aux groupes de travail qui sont mis en place pour améliorer le PDU.

Patrick MENON

flash info

"La Plaine de Versailles est enfin classée"

Nous avons réussi ! La persévérance des associations depuis 30 ans a permis de sauver ce qui reste du grand parc du Château de Versailles, créé par Louis XIV, qui s'étendait jusqu'à Villepreux à l'ouest, Buc et Guyancourt au sud.

Le Décret d'Etat du 7 juillet 2000, paru au journal officiel du 18 juillet, a officialisé le classement de la Plaine de Versailles, qui avait été déclarée zone "inaliénable" voici plus de deux siècles.

Au titre de la loi sur les paysages, sachons aussi protéger ses abords d'un urbanisme laid et "déprimant", au regard d'une oeuvre magistrale classée au Patrimoine mondial !

Qu'est-ce que le SDRIF ?

Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

Elaboré en concertation avec les élus, les Administrations et les associations, le SDRIF, approuvé en 1994, définit les orientations d'aménagement de la région Ile-de-France jusqu'en 2015, en fonction d'hypothèses d'évolutions démographiques et économiques.

Il comprend deux parties :

- ◆ Les objectifs généraux et la stratégie d'évolution de l'Ile-de-France jusqu'en 2015,
- ◆ Les orientations détaillées du schéma en les orientant autour de trois thèmes fédérateurs : l'environnement, les espaces urbains, les infrastructures.

Les orientations données et les dispositions édictées ont une valeur juridique et une force contraignante différentes selon qu'elles traitent de l'utilisation du sol ou de politiques d'aménagement pour lesquelles le schéma constitue un guide. Pour l'utilisation du sol, le schéma poursuit trois principaux objectifs :

- ◆ Protéger les espaces naturels et les patrimoines,
- ◆ Dégager des zones pour accueillir des programmes de logements et d'activités,
- ◆ Prévoir les infrastructures de transport et d'échange.

La réalisation de ces objectifs se traduit par l'édition de règles précises avec lesquelles les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles.

Nous traiterons ci-après des sujets concernant les infrastructures.

Principales orientations du SDRIF en matière d'infrastructures.

A – Transports collectifs.

- 1) Tisser un véritable maillage de transports collectifs (RER et SNCF, métro, site propre).
- 2) Améliorer les radiales à grand gabarit et développer les services RER (dont liaison gares Saint-Lazare et Montparnasse).
- 3) Réaliser des rocade et tangentielles ferrées à grand gabarit (dont Cergy-Versailles-Massy par la grande ceinture).

B – Voies routières.

- 1) Hiérarchiser l'organisation du réseau (« les rocades seront largement développées et bouclées »).
- 2) Terminer les deux rocades A86 et Francilienne.
- 3) Insérer les principales radiales.
- 4) Compléter le maillage du réseau des voies rapides.
- 5) Compléter le réseau des voies de désenclavement et des boulevards urbains.

Le SDRIF traite des problèmes de protection contre le bruit.

“L'aggravation... du phénomène (de bruit) tant quantitative que qualitative, impose de fait, en marge du schéma d'infrastructure nouvelle, un effort particulier de rattrapage sur les voies existantes, y compris les voies locales”.

La protection contre le bruit pourra impliquer des travaux sur l'infrastructure elle-même, tels que des murs anti-bruit ou une insertion soignée des infrastructures nouvelles.

En bordure des infrastructures bruyantes, il conviendrait d'inciter à laisser s'implanter des locaux d'activités plutôt que des logements. Cette politique devrait être accompagnée par une démarche de paysagement de ces infrastructures.

Dans les espaces naturels d'intérêt récréatif et écologique, il serait souhaitable de fixer des normes de bruit strictes, afin de conserver à ces espaces leur irremplaçable vertu de ressourcement et de détente.

Les projets de grande ceinture SNCF entre Bailly et Versailles.

1. Ce qui a obtenu les crédits d'engagement de travaux à ce jour :
 - Portion Noisy-le-roi / Saint Germain-en-laye et la jonction avec la ligne de Saint Lazare à Saint Nom-la-Bretèche.
2. Ce qui fait l'objet d'études préliminaires et des schémas de principes (budget de 500 millions de Francs au XIIIème plan):
 - grande ceinture Ouest et Sud pour réaliser la liaison Achères / Melun via Massy,
 - liaison Saint Germain-en-laye / Poissy-Nord,
 - aménagement du Pôle Versailles.

Prévision de consultation du public :

- Concertation préalable : printemps 2001.
- Enquête publique : 2002.

Les acteurs :

- RFF (Réseau Ferré Français) : Maître d'ouvrage
- STP (Société des Transports Parisiens) : Maître d'ouvrage délégué
- SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer) : Maître d'œuvre

Schéma directeur transports en commun long terme



Avez-vous entendu parler du PDU ?
Saviez-vous qu'il nous concerne tous ?

Mais au fait le PDU c'est quoi ?

OBJECTIF – Le PDU ou Plan de Déplacement Urbain en Ile-de-France propose des solutions à l'horizon 2005 pour améliorer nos déplacements.

LES CAUSES – En Ile-de-France chaque jour nous passons une heure et demie en moyenne dans les transports.

Nous sommes 11 millions à nous déplacer avec 4 millions de voitures, 185 000 motos, 14 000 taxis, 7 000 bus, 14 lignes de métros, 5 lignes de RER, les trains, les vélos, cela fait beaucoup, beaucoup de monde, et beaucoup de machines.

ORIENTATION – Le PDU s'attaque courageusement aux problèmes posés par tous ces déplacements.

Son ambition : - Diminuer le trafic auto.

- Augmenter et améliorer les transports collectifs

- Favoriser l'usage des modes de transport alternatifs plus propres par le rail, le tramway, le vélo, l'énergie propre.

- Améliorer la circulation routière : - en développant un réseau mieux adapté,
- en favorisant le stationnement dissuasif,
- en améliorant l'information "déplacements routes".

Le PDU réussi en 2005 (fin prévue de sa mise en place) : c'est moins de perte de temps, moins de pollution, plus de sécurité, plus de tranquillité.

ELABORATION ET PARTICIPATION

Initié par l'état, ce plan de déplacement urbain n'a de sens que si ses ambitions sont partagées par tous.

L'organisation mise en place souhaite pour cela associer toutes les collectivités locales, départements, communes, le monde professionnel et les associations pour son élaboration.

Le PDU est l'affaire de tous, des élus mais aussi et particulièrement des citoyens.

CONSULTATION

Saviez-vous que les citoyens ont été consultés sur le PDU par nos élus - voir la lettre mensuelle de juillet 2000, Bailly – contact qui nous annonçait qu'une enquête publique consultative se déroulait en mairie de puis le 2 juin et jusqu'au 13 juillet ; saviez-vous que l'APEB a noté ses observations sur le registre mis à disposition en mairie. (voir « extrait des remarques faites par l'APEB sur le registre d'enquête en mairie de Bailly »)

Savez-vous que nos élus ont donné un premier avis sur le sujet ?

Voici, à titre indicatif, le résumé de quelques observations présentées en annexe du dossier soumis à enquête :

- Les usagers des transports FNAUT d'Ile-de-France demandent que le PDU soit plus précis.
- Ile-de-France Environnement demande sa mise en cohérence avec les documents d'urbanisme actuels ou prévus.

La gazette de Bailly

- Le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) donne son accord et demande que la représentation des élus et des associations soit respectée.
- La fédération des parents d'élèves de l'enseignement public PEEP insiste sur la sécurité et souhaite le développement du transport public des élèves.
- Le Conseil Général des Yvelines émet un avis défavorable. Il demande comme préalable le dégagement des moyens financiers conséquents pour réaliser les opérations essentielles aux déplacements dans le département dans le cadre du plan Etat Région 2000 / 2006.
- La CGEA transport approuve le PDU sous réserve d'harmonisation.

Avis de la commune de Bailly (à l'unanimité) du 28/02/2000:

- Apprécie la réflexion
- Estime irréaliste les objectifs à atteindre en 5 ans
- S'oppose formellement au tracé de l'A104 par l'A13 depuis Orgeval puis A12 qui recevra déjà l'A86 à Bailly
- Demande avec insistance la réalisation de la grande ceinture Rail Ouest (Saint Germain, Noisy le Roi vers Versailles)
- Demande une liaison cycliste entre Bailly et Marly le Roi le long de la RD7
- Participera à un comité local si les conditions de cohérence et financement sont réunies.

PLAN DE TRAVAIL DU PDU

96-99	: Elaboration du PDU,
Octobre 99-Avril 2000	: Avis des conseils généraux et des communes - amendement du projet,
2 juin – 13 juillet 2000	: Enquête publique,
Novembre / décembre 2000	: Adoption du PDU,
2001 à 2005	: Mise en œuvre,
fin 2005	: bilan.

AVENIR DU PDU

Nous devons tous participer à son élaboration et au suivi de son exécution. **Comment ?**

En premier lieu en participant à une réflexion commune. **L'APEB vous y invite.**

Voir le document ci-joint "A propos du PDU, vous avez la parole", à renvoyer avec vos réflexions.

Le PDU est l'affaire de tous, il nous appartient maintenant de bâtir ensemble l'avenir de nos déplacements.

L'APEB vous informera sur les actions suivantes en fonction des réponses obtenues.

Avec le groupement d'associations "Environnement Ouest Versailles" qu'elle anime, l'APEB a demandé au Conseil Régional de participer aux groupes de travail (envoi d'une délibération du 30 juin 2000).

Extrait des remarques de l'APEB sur le Registre d'enquête publique.

Règles générales :

- Il faut développer les moyens de transport à énergie propre, principalement électrique dans les villes (le tramway en particulier), ainsi qu'une mobilisation de l'état et des industriels pour un développement rapide d'automobile non polluantes (électrique, pile à combustible, mixte turbine / électrique, ...) pour les taxis principalement.
- Il faut développer de vraies infrastructures pour les transports en vélos, principalement à l'intérieur de villes pour les jeunes en trajet domicile / école.

- Il faut développer les possibilités d'utilisation mixte transport en commun / transport individuel (vélos, dans les bus ou le train, ...) et accroître les parkings en périphérie des villes.
- Il faut aménager les transports en commun et leurs accès pour en faciliter l'utilisation par les personnes âgées et les handicapés.
- Utiliser les voies fluviales.

Besoins locaux :

- Mettre en place un Observatoire des Déplacements des Personnes (ODP) dans les Yvelines, comprenant des représentants des associations de protection de l'environnement.
- Assurer que la maîtrise du développement de l'urbanisme et des infrastructures est en adéquation avec le SDRIF.

Remarques générales sur le PDU soumis à enquête :

1. Le PDU se veut le résultat d'une large consultation; or entre avril 1999 et la présente enquête publique les associations locales n'ont pas été consultées (l'APEB a été créée en 1972); quelle a été la démarche effectivement employée, par rapport à ce qui est noté à la page 9 "l'organisation mise en place le monde professionnel et les associations. Tous ont activement participé..." , et à la page 25 "Prise en compte des besoins des usagers : une exigence essentielle" du projet ?

2. Sur le document "Annexes" au projet, recueil des "Avis", de 256 pages, seules 25 concernent les "avis des partenaires du PDU" autres que "collectivités locales", et seules 6 pages sont consacrées aux associations d'usagers (FNAUT et Ile-de-France Environnement). Quelle est la représentativité des avis de ces 2 associations au regard des objectifs affichés plus haut ? En particulier il est illusoire de penser résoudre les problèmes principalement par le "stationnement" et "le transport en auto-bus". Les associations nationales ou groupement d'association en Ile-de-France ont-elles été suffisamment informées et eut le temps de mobiliser pour obtenir les réponses.

3. Le PDU apparaît théorique, disparaté, avec un manque de lignes directrices précise et simple pour le lecteur peu informé et impliqué tel le citoyen dont on souhaite obtenir l'avis.

5. Le PDU qui se veut une réponse à "la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie" ne parle pas ou peu du développement des moyens de transports "propres" utilisant l'énergie électrique qui permet d'éviter la consommation d'énergies fossiles, polluantes et qui deviendront de plus en plus rares (donc chères). A long terme et à l'exemple de villes d'autres pays d'Europe, il s'agit de développer les tramways, trolleys,..., et autre transport rail (sur pneu pour diminuer le bruit...). Il s'agit aussi de prévoir toutes les mesures de protection des riverains de la route et du rail.

Il serait utile de créer un groupe de travail (en plus de ceux cités dans le PDU) :

"Protection de l'environnement et de la qualité de vie".

Information sur l'ASSEMBLEE GENERALE de l'APEB du 16 juin 2000.

Le Président de l'APEB a accueilli M. DEWYNTER, Président de la nouvelle association "RIVERAIL", invité à assister à cette A.G., en particulier pour prendre connaissance des actions de l'APEB et du groupement d'associations "Environnement Ouest Versailles", qu'il anime, dans le projet d'aménagement de la grande ceinture.

L'APEB remercie Madame GIBOIN, qui quitte Bailly, pour ses 28 ans de "service" au secrétariat de l'APEB depuis sa création.

Les membres du Conseil de l'APEB sont: Mme LAUBRY (trésorière), MM F.DOS SANTOS (vice-président), C.FABRIS, A.HOUSSIN, C.MAGRO, P.MENON (président), Y.ROBIC, F.TOULEMONDE (secrétaire).

Informations générales.

- **Vendredi 24 Novembre 2000 à 20h45 à la salle des fêtes de Bailly.**

Réunion d'information et d'échanges de réflexions sur les "Transports en Iles-de-France", organisée par l'APEB.

- **Du 15 Janvier au 4 Février 2001, salle Georges LEMAIRE à Bailly.**

Exposition organisée par l'APEB:

"Je, tu, il, ... nous trions les déchets sur notre planète"

Cette exposition montrera comment protéger l'environnement par la valorisation de nos déchets.

Elle précèdera le concours d'Yvelines Environnement sur le thème de "la pollution des sols", concours ouvert aux écoles et aux collèges du département des Yvelines. Les bulletins d'inscription à ce concours seront disponibles auprès de l'APEB, dans les écoles auprès des enseignants et dans les gares (grâce au partenariat de la SNCF).

- **Journée "Bailly propre" au printemps 2001 (date à préciser):**

Action de nettoyage des chemins ruraux, principalement aux "points noirs" identifiés par l'APEB.

Les personnes intéressées par cette action sont priées de se faire connaître auprès de l'APEB.

Vous avez remarqué quelque chose qui porte atteinte à votre environnement, à votre qualité de vie, ...

Vous vous posez des questions sur l'avenir de votre environnement, ...

Vous souhaitez vous engager pour participer à la protection de votre environnement, ...

CONTACTER L'APEB

Pour toute information: contacter l'APEB

13, rue du poirier au large 78870 – Bailly – tél/fax : 0134621000

Email : ~~APEB@wanadoo.fr~~ APEB.BAILLY@wanadoo.fr

Bulletin d'adhésion (règlement par chèque à l'ordre de l'APEB - 13 rue du Poirier au large - 78870)

NOM : Prénom :

Adresse :

Cotisation 2000 : Normale : 60,00 F Soutien : 120,00 F Bienfaiteur : 200,00 F

Souhaite participer aux activités de l'APEB

A PROPOS DU PDU, VOUS AVEZ LA PAROLE
(Plan de Déplacement Urbain en Ile de France)

Dites-nous qu'elles sont vos attentes personnelles, vos critiques ou vos suggestions concernant vos déplacements en Ile de France.

Ecrivez-nous, nous vous répondrons.

Pour initier le débat, nous vous proposons quelques pistes de réflexion.

TRANSPORTS INDIVIDUELS.

Améliorer le réseau routier existant dans les Yvelines.

Elargissement de l'A13 de Rocquencourt à Orgeval.

Bouclage de la Francilienne Ouest.

Prolongement de l'A12.

Bouclage de l'A86.

Améliorer l'information des usagers sur le trafic routier

TRANSPORTS COLLECTIFS.

Favoriser sensiblement leur développement.

PAR LE RAIL.

Réouverture de la ligne de grande ceinture entre Saint-Germain-en-Laye et Noisy-le-Roi puis Versailles.

PAR LE BUS.

Bus plus fréquents, plus rapides.

Réseaux prioritaires.

Mise en cohérence des trajets et des horaires de bus à bus et de bus au rail.

Proposer une meilleure information bus avant et pendant le trajet.

Augmenter la fréquence des passages aux heures creuses.

AUTRES DISPOSITIONS.

Développer les parcs et relais gardés.

Pour les autos-motos-vélos :

Améliorer la sécurité des transports.

Favoriser l'utilisation du vélo grâce à de vrais itinéraires aménagés et à un stationnement sûr.

TRANSPORTS PROPRES.

Promouvoir une politique courageuse et incitative des véhicules à énergie douce.

Carburants améliorés - GPL – réseau électrique – TRAMWAY.

Les pollutions atmosphériques et sonores ne doivent plus être une fatalité.

Le PDU est l'affaire de tous.

Envoyez-nous ce document avec vos réflexions au verso, à l'adresse suivante :

APEB,

13 rue du poirier au large 78870 BAILLY – Tél/Fax : 0134621000

Email : APEB@wanadoo.fr

APEB. BAILLY @ wanadoo. Fr

Nous vous répondrons.

A bientôt.

REPONSE A PROPOS DU PDU

De

Nom : Prénom :

Adresse :

à APEB.

Mes réflexions, attentes et suggestions :